

Promotion de la santé  
en faveur des élèves

Service médical

Réf. : 2021/CR/

Téléphone  
01 69 47 91 06

Fax  
01 69 47 91 21

Mél.  
ce.ia91.sante@ac-versailles.fr

site Internet  
www.ac-versailles.fr/ia91

Boulevard de France  
91012 Evry cedex

**DOCUMENT À RETOURNER À L'ETABLISSEMENT FREQUENTÉ**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

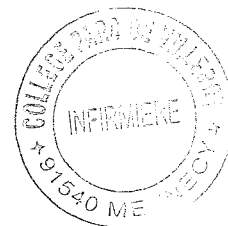
NOM de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Ecole / Etablissement :

Classe :



**Objet : Reconduction d'un projet d'accueil individualisé**

Madame, Monsieur,

La santé de votre enfant a nécessité la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI)  
au cours de l'année 2020/2021.

**Souhaitez-vous la reconduction du PAI en 2021/2022 :**  Oui  Non

Si vous avez répondu oui à la question précédente :

Y a-t-il un changement d'établissement scolaire? \*  Oui  Non

Y a-t-il une modification du traitement ?  Oui  Non

Y a-t-il une modification dans les doses du traitement ?  Oui  Non

Y a-t-il une modification du protocole d'urgence?  Oui  Non

**S'il n'y a aucune modification, et sans demande particulière, le PAI sera reconduit  
automatiquement.**

**Il vous appartient de fournir les médicaments dont la date de validité couvre l'année  
scolaire en cours.**

**L'ordonnance fournie doit dater de moins de 1 an**

\* S'il y a un changement d'établissement, il vous appartient de demander le PAI qu'avait  
votre enfant, pour le fournir au nouvel établissement. En cas de complément d'information,  
vous serez éventuellement contacté par le médecin scolaire.

ATTENTION : En collège, pour toute allergie alimentaire, quel que soit le traitement,  
un panier-repas doit être fourni par la famille. Voir le règlement intérieur de la  
restauration (Conseil Départemental)

**❖ Sans retour de ce formulaire à l'école, le PAI sera considéré comme  
annulé**

Vos coordonnées : Nom  
Adresse :  
CP :  
Ville :  
Tél. :  
Mail :

Vu et pris connaissance le :  
Signature des parents